

# CAHIER DE CANDIDATURES

CAHIER DE CANDIDATURES



2011-2012

## MOT DU PRÉSIDENT



Président, Robert A. Dubé

Président de Transport 2000 Québec pendant 13 ans, Guy-Chartrand a consacré les 25 dernières années de sa vie au transport en commun. Il s'est mobilisé pour conserver et améliorer le service de transport collectif au Québec, particulièrement le service ferroviaire. Monsieur Chartrand a quitté ce monde en 2002, mais Transport 2000 se souvient de tout le travail accompli par cet homme dévoué.

Depuis 34 ans, Transport 2000 Québec collabore avec les intervenants du monde du transport collectif. En 2005, l'Association a créé les Prix Guy-Chartrand pour souligner le travail exceptionnel de certains d'entre eux. La période de mise en candidature pour la septième édition est maintenant ouverte, et je vous invite à inscrire la personne qui, selon vous, fait une différence dans le monde des transports collectifs québécois.

Les transports collectifs ont un impact significatif sur notre santé, sur notre consommation d'énergie, sur notre impact environnemental ainsi que sur la dynamique sociale et économique d'une société. Transport 2000 Québec est fière d'encourager les personnalités qui s'investissent pour le bien-être de tous!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert A. Dubé'. The signature is stylized and fluid.

*Robert A. Dubé*  
Président du conseil d'administration

# LES PRIX GUY-CHARTRAND

## NOS LAURÉATES ET LAURÉATS PRÉCÉDENTS<sup>1</sup>

### ▪ ACTION ET MOBILISATION DES USAGERS :

2005 : **Michel Simard** – *Allô Transport*

2006 : **Lise Boulanger** – *Association des utilisateurs du transport en commun de Sherbrooke (AUTS)*

2007 : **Paul-Marie Gagnon** – *Comité des utilisateurs et utilisatrices du transport en commun régulier du Saguenay (CUUTRS)*

2008 : **Serge Poulin** – *Regroupement des aveugles et amblyopes de Montréal Métropolitain (RAAMM)*

2009 : **Ronald St-Jean** – *Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités (AQDR)*

2010 : **André Beslisle** – *Président (AQLPA)*

### ▪ DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DU TRANSPORT COLLECTIF :

2005 : **Bruno-Marie Béchard** – *Université de Sherbrooke*

2006 : **Daniel Beauchamp** – *Société de transport de Montréal (STM)*

2007 : **Guy Sylvain** – *Gestrans*

2008 : **André Lavallée** – *Ville de Montréal*

2009 : **Romain Girard** – *Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ)*

2010 : **Kathleen St-Yves** – *Société de transport de Laval (STL)*

### ▪ PERSONNALITÉ MARQUANTE DU DOMAINE DU TRANSPORT :

2005 : **Élie Fallu** - *Ville de Sainte-Thérèse, Association des conseils intermunicipaux de transport (CIT)*

2006 : **Harry Gow** – *Transport Action Canada*

2007 : **Jacques Côté** – *Société du Havre*

2008 : **Claude Martin** – *Ministère des Transports du Québec*

2009 : **Jean-Jacques Beldié** – *Société de transport de Laval (STL)*

2010 : **Jean-Luc Labrecque** – *Conseiller municipal de la ville de Terrebonne et président de l'AQTIMux (AQTIM)*

---

<sup>1</sup> Les Prix Guy-Chartrand sont remis aux individus. Les organisations sont mentionnées à titre de référence.

## GUY CHARTRAND SON HISTOIRE



Photo Groupe TRAQ



Guy Chartrand était un passionné des transports collectifs. Il s'est joint à Transport 2000 Québec en 1978, soit un an après sa création. Il en deviendra le président l'année suivante jusqu'en 1985 et de 1986 à 1993. Pendant ces années difficiles pour le transport en commun, Guy Chartrand s'est battu pour l'amélioration des services de transport collectif, notamment pour conserver les réseaux de trains de passagers au Québec.

Monsieur Chartrand prend également la défense des usagers lors des nombreuses grèves chez les sociétés de transport et fait des pressions pour améliorer le service d'autobus, notamment par la mise en service d'une voie réservée sur l'avenue du Parc. Guy Chartrand s'est également distingué en politique fédéral et en politique municipale.

Décédé en 2002, Guy Chartrand est avant tout reconnu comme un visionnaire des transports collectifs québécois et un grand mobilisateur auprès de la population. En 2005, pour souligner le travail remarquable de Guy Chartrand et souligner la contribution d'individus à la mise en œuvre d'une politique de transport durable pour le Québec, Transport 2000 Québec crée le Prix Guy-Chartrand décerné dans trois catégories.



Transport 2000 Québec est une association nationale fondée en 1977 par des usagers pour les usagers du transport en commun. L'Association défend les intérêts des usagers du transport en commun, fait la promotion des transports collectifs et promeut une inter modalité des moyens de transport.

Pour tout connaître sur Transport 2000 Québec, son histoire et ses actions, visitez notre nouveau site Internet au [www.transport2000qc.org](http://www.transport2000qc.org) ou appelez-nous au 514 932-8008 (sans frais : 1 800 932-8211).

## LES PRIX GUY-CHARTRAND DESCRIPTION

**Transport 2000 Québec** a créé en 2005 les **Prix Guy-Chartrand** pour reconnaître les réalisations et la contribution d'individus qui sont congruentes avec la mission et les objectifs de l'organisme, à savoir :

Mission :

Contribuer à l'instauration et à la mise en œuvre d'une politique de transport durable pour le Québec.

Objectifs :

- Promouvoir l'accessibilité aux moyens de transport collectifs efficaces pour le plus grand nombre de personnes à travers le Québec;
- Promouvoir le développement des moyens de transport ayant le moins d'impact sur l'environnement;
- Promouvoir l'utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques destinées au transport des personnes;
- Aider les regroupements des usagers.

## LES CATÉGORIES

Les Prix sont décernés selon les trois catégories suivantes :

1. L'action et la mobilisation des usagers.
2. Le développement et l'amélioration des transports collectifs.
3. La personnalité marquante du domaine des transports collectifs.

## LA REMISE DES PRIX

Un prix par catégorie est remis lors du déjeuner-bénéfice de Transport 2000 Québec qui se tiendra le 13 février 2012, à Montréal et dont le conférencier d'honneur invité est le ministre des Transports du Québec.

N.b. : Pour les lauréates et lauréats œuvrant dans une organisation sans but lucratif (OSBL) éloignée, les frais de déplacements et du déjeuner sont payés par Transport 2000 Québec.

## LE COMITÉ DE SÉLECTION

Les lauréates et lauréats sont sélectionnés par un Jury composé de cinq personnes représentant:

- CAA-Québec
- Union des consommateurs
- Voyagez Futé
- Les utilisateurs des transports en commun
- Transport 2000 Québec

## COMMENT INSCRIRE UN CANDIDAT ?

Il suffit de remplir le formulaire approprié et de joindre les documents demandés. Veuillez n'envoyer que le formulaire concerné (sans tout le cahier de candidature). Les possibilités pour nous faire parvenir une candidature sont variées.

Vous pouvez envoyer la candidature :

**Par la poste** au 300, rue du St-Sacrement, bureau G34, Montréal, H2Y 1X4;

**Par fax** au 514 932-2024;

**Par courriel**, en numérisant le formulaire avec les autres documents à [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org);

Il est également possible d'enregistrer le formulaire (disponible sur notre site Internet, [www.transport2000qc.org](http://www.transport2000qc.org), onglet *Se voir, Prix Guy-Chartrand 2011*), de le remplir directement sur votre ordinateur et de l'envoyer avec les documents demandés à [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org).

**La date limite pour la réception des candidatures est le 16 décembre 2011.** Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter au (514) 932-8008

# LES PRIX GUY-CHARTRAND

## 1. PRIX GUY-CHARTRAND POUR L'ACTION ET LA MOBILISATION DES USAGERS

### 1.1 Critères de sélection

Le Prix est décerné à un individu au sein d'un regroupement d'usagers pour reconnaître son action ou la mobilisation qu'il a menée et qui a entraîné :

- A) une plus grande accessibilité des services de transports collectifs;
- B) une amélioration des services de transports collectifs favorisant :
  - l'intégration des modes;
  - l'information et les relations avec les usagers;
  - l'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement.

Ce faisant, l'individu a fait montre :

- de leadership;
- d'engagement;
- de persévérance;
- de sens stratégique;
- de sens civique.

### 1.2 Conditions d'admissibilité des candidatures

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui provenant d'une autre personne ou organisation, expliquant de quelle façon le (la) candidat(e) se distingue;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.



# PRIX GUY-CHARTRAND

POUR L'ACTION ET LA MOBILISATION DES USAGERS

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom .....

Regroupement .....

Adresse .....

Ville ..... Code postal .....

Téléphone ..... Télécopieur .....

Courriel .....

Site internet .....

### Conditions d'admissibilité des candidatures

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui motivée provenant d'une autre personne ou organisation;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**Les candidatures doivent être transmises au plus tard**

**Le 16 décembre 2011, 17 h 00, à :**

**Prix Guy-Chartrand**

**a/s de Transport 2000 Québec**

**300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34**

**Montréal (Québec) H2Y 1X4**

**Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)**

**Télécopieur : (514) 932-2024**

## **2. PRIX GUY-CHARTRAND POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

### **2.1 Critères de sélection**

Le Prix est décerné à une personne au sein d'une entreprise ou institution pour reconnaître une orientation, une planification ou une action visant le développement et l'amélioration des transports collectifs et qui favorise :

- A) l'intégration des modes;
- B) l'information et les relations avec les usagers;
- C) l'usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement;
- D) la sécurité, la fiabilité et le confort des équipements et installations;
- E) la réponse adéquate aux besoins;
- F) l'aménagement du territoire.

Ce faisant, la personne candidate a fait montre de :

- leadership;
- transparence;
- sens du service public;
- vision;
- sensibilité à la perspective de l'utilisateur.

### **2.2 Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui provenant d'une autre personne ou organisation, expliquant de quelle façon le (la) candidat(e) se distingue;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.



# PRIX GUY-CHARTRAND

POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom .....

Poste .....

Organisation .....

Adresse .....

Ville..... Code postal.....

Téléphone .....Télécopieur.....

Courriel.....

Site internet .....

### Conditions d'admissibilité des candidatures

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui provenant d'une autre personne ou organisation, expliquant de quelle façon le (la) candidat(e) se distingue;

- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**Les candidatures doivent être transmises au plus tard**

**Le 16 décembre 2011, 17 h 00, à :**

**Prix Guy-Chartrand**

**a/s de Transport 2000 Québec**

**300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34**

**Montréal (Québec) H2Y 1X4**

**Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)**

**Télécopieur : (514) 932-2024**

### **3. PRIX GUY-CHARTRAND POUR UNE PERSONNALITÉ MARQUANTE DU DOMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

#### **3.1 Critères de sélection**

Le Prix est décerné à une personne pour reconnaître sa contribution exceptionnelle aux transports collectifs. Cette contribution a été marquée par la durée. Les actions visées auront été déterminantes en faveur :

- A) d'une plus grande accessibilité des services de transport collectif;
- B) d'une amélioration des services de transport collectif dans une perspective :
  - d'intégration des modes;
  - d'amélioration de l'information et les relations avec les usagers;
  - d'un usage efficace des ressources et la réduction des impacts sur l'environnement.

#### **3.2 Conditions d'admissibilité des candidatures**

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui provenant d'une autre personne ou organisation, expliquant de quelle façon le (la) candidat(e) se distingue;
- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.



# PRIX GUY-CHARTRAND

## PERSONNALITÉ MARQUANTE DU DOMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

### FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom .....

Poste .....

Organisation .....

Adresse .....

Ville..... Code postal.....

Téléphone .....Télécopieur.....

Courriel.....

Site internet .....

#### Conditions d'admissibilité des candidatures

La candidature doit être accompagnée :

- d'au moins une lettre d'appui provenant d'une autre personne ou organisation, expliquant de quelle façon le (la) candidat(e) se distingue;

- d'un texte de présentation d'au maximum trois (3) pages sur le profil et les réalisations du candidat au regard des critères de sélection. Ce texte doit, par ailleurs, être contresigné par au moins une des personnes ou organisations qui appuient la candidature.

Les candidatures proposées par les candidats eux-mêmes sont acceptées mais doivent être accompagnées des documents mentionnés plus haut.

**Les candidatures doivent être transmises au plus tard**

**Le 16 décembre 2011, 17 h 00, à :**

**Prix Guy-Chartrand**

**a/s de Transport 2000 Québec**

**300, rue du Saint-Sacrement, bureau G-34**

**Montréal (Québec) H2Y 1X4**

**Courriel : [info@transport2000qc.org](mailto:info@transport2000qc.org)**

**Télécopieur : (514) 932-2024**